

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 1 / 9

## SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

**FC™ 10+, Part #11562803 Comp. A**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Mortier-colle pour fixer les attaches aux éléments de béton composant A (résine)

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune connue.

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

#### Compagnie

Fastenal  
2001 Theurer Blvd.  
Winona, MN 55987 / USA  
Téléphone 507-454-5374  
www.fastenal.com

Veillez adresser vos demandes à

#### Fiche signalétique

sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

#### Comité consultatif

Chemtrec : 1-800-424-9300 (dans la zone continentale des É.-U.);  
Chemtrec : 703-527-3887 (Extérieur des É.-U.).

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification du produit

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
STOT SE 3 : H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH.

#### Pictogramme



#### Mot indicateur

AVERTISSEMENT

#### Contient :

diméthacrylate d'éthylène

Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole

#### Mention de danger

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

#### Mises en garde

P271 Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.  
P363 Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
P405 Garder sous clé.  
P501 Mettre au rebut le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

### 2.3 Autres risques

#### Dangers pour la santé humaine

Les personnes déjà sensibles aux méthacrylates risquent de développer une réaction allergique en utilisant ce produit.

#### Dangers environnementaux

Ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

#### Autres dangers

Aucun autre danger n'a été décelé selon nos connaissances actuelles.

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 2 / 9

### SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

#### Type de produit :

Ce produit est un mélange.

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène
	CAS : 97-90-5
	GHS : STOT SE 3 : H335 - Peau sensible. 1 : H317
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole
	CAS : 27813-02-1
	GHS : Irritation aux yeux 2 : H319 - Peau sensible. 1 : H317
1 - <5	Quartz (< 10µm)
	CAS : 14808-60-7
	GHS : STOT RE 1 : H372
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino)dipropan-2-ol
	CAS : 38668-48-3
	GHS : Toxicité aiguë. 2 : H300 : Irritation aux yeux 2 : H319 - Aquatique chronique 3 : H412

**Commentaires sur les composantes** Le quartz contenu dans cette préparation n'est pas soumis à un usage prévisible.  
Substances extrêmement préoccupantes - SVHC : substances non contenues ou en quantité de moins de 0,1 %.  
Pour le texte complet des énoncés H : voir la SECTION 16.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

<b>Renseignements généraux</b>	Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent, veuillez consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Si le produit entre en contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer de rincer. Si l'irritation aux yeux persiste : Consultez un médecin.
<b>Ingestion</b>	Des soins médicaux sont requis. Rincer la bouche et boire une grande quantité d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants  
Réactions allergiques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Agent extincteur

**Agent extincteur approprié** Dioxyde de carbone.  
Poudre chimique.  
Jet d'eau.

**Agent extincteur à ne pas utiliser** Jet d'eau ou de mousse à grand débit.

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 3 / 9

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Monoxyde de carbone (CO)

## 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser de l'équipement de protection.  
Risque élevé de glissade suite à une fuite ou un déversement du produit.

### 6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les eaux superficielles ou les eaux souterraines.  
En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramassage mécanique.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant (par exemple : sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Éliminer les résidus absorbés conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Références à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.

Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Ne pas manger, boire, fumer ou consommer des drogues sur le lieu de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.  
Prévenir toute possibilité d'infiltration dans le sol.  
Ne pas entreposer près des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.  
Garder le contenant dans un endroit bien ventilé.  
Garder le contenant hermétiquement fermé.  
Garder dans un endroit frais. Garder dans un endroit sec.  
Protéger contre l'humidité ambiante et l'eau.  
Garder dans un endroit sombre.  
Température de conservation recommandée : entre 5 °C et 25 °C

### 7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Voir Utilisation du produit, SECTION 1.2

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 4 / 9

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle**

Composants dont utilisation sur les lieux de travail doit être contrôlée (É.-U.)

**8.1 Paramètres de contrôle**

ne s'applique pas

**8.2 Contrôles d'exposition**

**Conseils supplémentaires sur la conception du système**

Assurer une ventilation adéquate au poste de travail.

**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité

**Protection des mains**

Les détails concernés sont des recommandations. Veuillez communiquer avec le fournisseur de gants pour de plus amples renseignements.  
Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374).

**Protection de la peau**

Vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz, les vapeurs ou les aérosols.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction du lieu de travail, selon la concentration et la quantité de produit manipulé. La résistance de l'équipement aux produits chimiques devrait être vérifiée auprès des fournisseurs respectifs.

**Protection respiratoire**

Si la ventilation est insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire.

À court terme : appareil à filtres, filtre à combinaison A-P2.

**Dangers thermiques**

ne s'applique pas

**Délimitation et surveillance de l'exposition environnementale**

Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôles appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	substance pâteuse
Couleur	beige pâle
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	ne s'applique pas
Valeur du pH [1 %]	ne s'applique pas
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point éclair [°C]	ne s'applique pas
Point d'inflammabilité [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé
Propriétés oxydantes	non déterminé
Pression de vapeur ou de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,52 - 1,68 (23 °C / 73,4 °F)
Masse volumétrique [kg/im <sup>3</sup> ]	ne s'applique pas
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [octanol/eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité de vapeur relative à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Température d'auto-ignition [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé

**9.2 Autre information**

Aucun renseignement disponible.

**Fastenal**

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 5 / 9

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue si utilisé selon les directives.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilités de réactions dangereuses**

Réactions avec des agents oxydants.

**10.4 Conditions à éviter**

Voir SECTION 7.2.

**10.5 Matériaux incompatibles**

Agent oxydant puissant.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**SECTION 11 : Information toxicologique**

**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Produit
Mélange ATE, oral, Rat : 2000 - 5000 mg/kg.

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène, CAS : 97-90-5 LD50, oral, Rat : 3300 mg/kg (RTECS).
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino) dipropan-2-ol, CAS : 38668-48-3 LD50, oral, Rat : 27,5 mg/kg.
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole, CAS : 27813-02-1 LD50, cutané, Lapin : > 5000 mg/kg. LD50, oral, Rat : > 2000 mg/kg OECD 401.

<b>Irritation ou dommage grave aux yeux</b>	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Aucune classification. Méthode de calcul
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Peut causer une réaction allergique cutanée. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Méthode de calcul
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles. Selon l'information disponible, le critère de classification n'est pas rempli.
<b>Mutagénicité</b>	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.
<b>Risque d'aspiration</b>	Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 6 / 9

#### Remarques générales

Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.

### SECTION 12 : Information écologique

#### 12.1 Toxicité

Plage [%]	Substance
10 - <20	Diméthacrylate d'éthylène, CAS : 97-90-5
	LC50, (96h), Danio rerio : 15,95 mg/l (OECD 203).
	EC50, (3h), Pseudomonas putida : 570 mg/l (OECD 209).
0,1 - <1	1,1'-(p-Tolylimino) dipropan-2-ol, CAS : 38668-48-3
	LC50, (96h), poisson : 17 mg/l.
	EC50, (48h), Aaphnia magna : 28,8 mg/l.
1 - <10	Acide méthacrylique, monoester avec Propan-1,2-diole, CAS : 27813-02-1
	LC50, (48h), Leuciscus idus : 493 mg/l (DIN 38412).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : 97,2 mg/l (OECD 201).
	EC50, (48h), Aaphnia magna : 380 mg/l (OECD 202).

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement en environnement	non déterminé
Compartiments	
Comportement en station d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

#### 12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Selon toutes les sources d'informations disponibles, ne peut être classé respectivement PBT ou vPvB.

#### 12.6 Autre effets négatifs

Les données écologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.  
Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.  
Ne pas jeter le produit dans l'environnement sans contrôle.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Produit	Coordonner l'élimination du produit avec les autorités ou l'entrepreneur concerné, si nécessaire.
Emballage contaminé	Les emballages non contaminés peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés comme le produit qu'ils contiennent.
RCRA Hazard Class (40CFR 261)	Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Consultez vos autorités locales ou municipales.

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 7 / 9

**SECTION 14 : Transport**

**14.1 Le NIP (numéro UN)**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.2 Désignation UN pour le transport**

**Transport terrestre conformément à ADR/RID** AUCUNE MATIÈRE DANGEREUSE

**Navigation interne (ADN)** AUCUN PRODUIT DANGEREUX

**Transport maritime conformément à IMDG** NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

**Transport aérien conformément à l'IATA** NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.4 Groupe d'emballage**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.5 Précautions environnementales**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Information pertinente SECTION 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL et du Code IBC**

ne s'applique pas

**SECTION 15 : Information réglementaire**

**Réglementation É.-U.**

**Réglementation nationale**

29 CFR 1910.1200, ANSI Z400.1-2010, OSHA-PEL, ACGIH-TLV, NTP, CIRC, SARA Title III, NFCA, TSCA, California - Prop. 65

- SARA, 302

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 311

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 313

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- CA Proposition 65

Aucun composant ne requiert d'étiquetage selon la California Proposition 65.

- TSCA

Toutes les substances chimiques dans ce produit sont incluses ou exemptes de la liste d'inventaire TSCA.

- FDA

ne s'applique pas

**American Conference of Governmental Hygiénistes industriels - ACGIH**

ACGIH : oui - contient de la silice cristalline

**Agence internationale -ou Recherche Cancer CIRC**

CIRC : oui - contient de la silice cristalline.

**National Toxicology Program- NTP HAP-VOC**

Ce produit est nommé NTP - National Toxicology Program (contient de la silice cristalline).  
0 %

**Réglementation sur les transports**

Classification DOT, ADR (2013); IMAG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-AGR (2013).

**Autres lois « Right to Know »**

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 8 / 9

**SECTION 16 : Autres renseignements**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.  
H300 Nocif en cas d'ingestion.  
H372 Cause des dommages aux organes suite à une exposition prolongée ou répétitive.  
H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.  
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**16.2 Abréviations and acronymes :**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists;  
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route;  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses;  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure;  
CAS = Chemical Abstracts Service;  
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act;  
CFR = Code of Federal Regulations;  
CPR = Controlled Products Regulations;  
DMEL = Derived Minimum Effect Level;  
DNEL = Derived No Effect Level;  
DOT = Department of Transportation;  
EC50 = Median effective concentration;  
EPA = Environmental Protection Agency;  
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;  
IATA = Association du transport aérien international;  
Code IBC = Code international relatif à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;  
IC50 = concentration d'inhibition, 50 %;  
IMAG = Code maritime international des marchandises dangereuses;  
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer;  
IATA = Association du transport aérien international;  
TSCA = Toxic Substance Control Act;  
HMIS = Système d'identification des matières dangereuses;  
NFPA = National Fire Protection Association;  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health;  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration;  
LC50 = concentration létale, 50 %;  
LD50 = Dose létale moyenne, 50 %;  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention contre la pollution marine par les navires;  
PBT = Substance persistante, bioaccumulable et toxique;  
PNEC = (Predicted No-Effect Concentration) Concentration sans effet prévisible sur l'environnement;  
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques;  
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act;  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition - moyenne pondérée en fonction du temps;  
TLV@STEL = Valeur limite d'exposition - limite d'exposition de courte durée;  
COV = Composés organiques volatils;  
vPvB = Substance très persistante et très bioaccumulable;

**16.3 Autre information**

**Procédé de classification**

Sensibilisation de la peau 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée. (Méthode de calcul)  
STOT SE 3 : H335 Peut provoquer une irritation du système respiratoire. (Méthode de calcul)



**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 31 08 2015. Révisé le 28 08 2015.

Version 04. Remplace la version 03

Page 9 / 9

**Position modifiée**

SECTION 2, ajouté : P271 Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
 SECTION 2, supprimé : P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 SECTION 2, ajouté : Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH/CLP.  
 SECTION 2, supprimé : Ce produit est classé comme dangereux conformément aux directives OSHA Standard 29 CFR 1910.1200 (HCS 2012)  
 SECTION 2, ajouté : P405 Garder sous clé.  
 SECTION 8, ajouté : lunettes de sécurité  
 SECTION 8, SUPPRIMÉ : Lunettes de sécurité à protection intégrale.  
 SECTION 11, supprimé : Il n'existe aucune preuve d'effets toxiques sur la reproduction.  
 SECTION 11, ajouté : Aucune classification.  
 SECTION 11, ajouté : Méthode de calcul  
 SECTION 11, AJOUTÉ : Ne contient aucune substance qui réponde aux critères de classification.  
 SECTION 11, supprimé : Sensibilisation.  
 SECTION 11, ajouté : Peut causer une réaction allergique cutanée.  
 SECTION 11, ajouté : Peut provoquer une irritation du système respiratoire.  
 SECTION 11, supprimé : Il n'existe aucune preuve d'effets mutagènes.  
 SECTION 11, supprimé : Il n'existe aucune preuve d'effets carcinogènes.  
 SECTION 11, supprimé : Le produit est classé selon la procédure de calcul des directives de préparation.  
 SECTION 11, ajouté : Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.  
 SECTION 11, ajouté : Selon l'information disponible, le critère de classification n'est pas rempli.  
 SECTION 12, supprimé : Aucune classification selon la procédure de calcul des directives de préparation.

**16.4 Évaluations**

**Évaluations HMIS**

<b>SANTÉ</b>	<b>2</b>	2 - Risque modéré
<b>FLAMMABILITÉ</b>	<b>2</b>	2 - Risque modéré
<b>RÉACTIVITÉ</b>	<b>1</b>	1 - Risque léger
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>	<b>X</b>	X - L'évaluation de la protection personnelle est fournie par l'utilisateur selon les conditions d'utilisation

**Évaluation NFPA**

2	
2	1
-	

HAUT, FLAMMABILITÉ : 2 - Risque modéré  
 GAUCHE, SANTÉ : 2 - Risque modéré DROITE, RÉACTIVITÉ : 1 - Risque léger  
 BAS, AVIS SPÉCIAL : -

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 1 / 9

**SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise**

**1.1 Identifiant du produit**

**FC™10+, Part #11562803 Comp. B**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Mortier-colle pour fixer les attaches aux éléments de béton; composant B (durcisseur)

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune connue.

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique**

**Compagnie** Fastenal  
2001 Theurer Blvd.  
Winona, MN 55987 / USA  
Téléphone 507-454-5374  
www.fastenal.com

**Veillez adresser vos demandes à**

**Fiche signalétique** sdb@chemiebuero.de

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

**Comité consultatif** Chemtrec : 1-800-424-9300 (dans la zone continentale des É.-U.);  
Chemtrec : 703-527-3887 (Extérieur des É.-U.).

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1 Classification du produit**

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
Irritation aux yeux 2 : H319 Cause une Irritation grave aux yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Ce produit doit être étiqueté conformément aux directives du SGH.

**Pictogramme**



**Mot indicateur**

AVERTISSEMENT

**Contient :**

Peroxyde de dibenzoyl

**Mention de danger**

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.

**Mise en garde**

P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque de protection.  
P363 Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
P501 Mettre au rebut le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

**2.3 Autres risques**

**Dangers environnementaux**

Ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**Autres dangers**

Aucun autre danger n'a été décelé selon nos connaissances actuelles.

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 9

### SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

**Type de produit :**

Ce produit est un mélange.

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle
	CAS : 94-36-0
	GHS : Org. Perox. B :H241 : Irritation aux yeux 2 : H319 - Peau sensible. 1 : H317 - Danger pour le milieu aquatique, danger aigu 1 : H400, M = 10
1 - <5	Masse réactionnelle du dibenzoate de diéthylène glycol, du dibenzoate de dipropylène glycol et du dibenzoate de triéthylène glycol
1 - <5	2-Benzoate éthylhexyl
	CAS : 5444-75-7
	GHS - Aquatique chronique 4 : H413
1 - <5	Quartz (< 10µm)
	CAS : 14808-60-7
	GHS : STOT RE 1 : H372

**Commentaires sur les composantes** Le quartz contenu dans cette préparation n'est pas soumis à un usage prévisible.  
 Substances extrêmement préoccupantes - SVHC : substances non contenues ou en quantité de moins de 0,1 %.  
 Pour le texte complet des énoncés H : voir la SECTION 16.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

<b>Renseignements généraux</b>	Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent, veuillez consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Si le produit entre en contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, si l'opération est aisée. Continuer de rincer. Si l'irritation aux yeux persiste : Consultez un médecin.
<b>Ingestion</b>	Des soins médicaux sont requis. Rincer la bouche et boire une grande quantité d'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques  
 Effets irritants

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Agent extincteur

<b>Agent extincteur approprié</b>	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Jet d'eau.
<b>Agent extincteur à ne pas utiliser</b>	Jet d'eau à grand débit Mousse.

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 9

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Monoxyde de carbone (CO)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser de l'équipement de protection.  
Risque élevé de glissade suite à une fuite ou un déversement du produit.  
Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.

**6.2 Précautions environnementales**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les eaux superficielles ou les eaux souterraines.  
En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

**6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Ramassage mécanique.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant (par exemple : sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Éliminer les résidus absorbés conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Références à d'autres sections**

Voir SECTIONS 8 et 13

**SECTION 7 : Manipulation et entreposage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré.  
Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Éviter de fumer à proximité.  
Retirer et nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Ne pas manger, boire, fumer ou consommer des drogues sur le lieu de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau.

**7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Prévenir toute possibilité d'infiltration dans le sol.  
Ne pas entreposer près des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.  
Garder le contenant dans un endroit bien ventilé.  
Garder le contenant hermétiquement fermé.  
Garder dans un endroit frais. Garder dans un endroit sec.  
Garder dans un endroit sombre.  
Protéger contre l'humidité ambiante et l'eau.  
Température de conservation recommandée : entre 5 °C et +25 °C

**7.3 Utilisation(s) spécifique(s)**

Voir Utilisation du produit, SECTION 1.2

Fastenal

USA: Winona, MN 55987

Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 4 / 9

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients comportant des limites d'exposition à surveiller (É.-U.)

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle
	CAS : 94-36-0
	Exposition de longue durée : 5 mg/m <sup>3</sup> , OSHA, NIOSH

#### DNEL

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	Industriel, cutané, longue durée - effets systémiques : 6,6 mg/kg bw/d.
	Industriel, inhalatoire, longue durée - effets systémiques : 11,75 mg/m <sup>3</sup> .
	population générale, oral, longue durée - effets systémiques : 1,65 mg/kg bw/d.
	population générale, cutané, longue durée - effets systémiques : 3,3 mg/kg bw/d.
	population générale, inhalatoire, longue durée - effets systémiques : 2,9 mg/m <sup>3</sup> .

#### PNEC

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	oral (aliment), 6,67 mg/kg dw.
	sol, 0,0758 mg/kg dw.
	sédiment (eau douce), 0,338 mg/kg dw.
	usine de traitement des eaux usées, 0,35 mg/l.
	eau douce, 0,000602 mg/l.
	eau salée, 0,000602 mg/l.

### 8.2 Contrôles d'exposition

**Conseils supplémentaires sur la conception du système** Assurer une ventilation adéquate du poste de travail.

**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection des mains**

Les détails concernés sont des recommandations. Veuillez communiquer avec le fournisseur de gants pour de plus amples renseignements.

En cas d'éclaboussure  
 Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

En cas d'immersion :  
 Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

**Protection de la peau**

Vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz, les vapeurs ou les aérosols.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction du lieu de travail, selon la concentration et la quantité de produit manipulé. La résistance de l'équipement aux produits chimiques devrait être vérifiée auprès des fournisseurs respectifs.

**Protection respiratoire**

Si la ventilation est insuffisante, portez un appareil de protection respiratoire.

À court terme : appareil à filtres, filtre à combinaison A-P2.

**Dangers thermiques**

ne s'applique pas

**Délimitation et surveillance de l'exposition environnementale**

Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôles appropriées pour prévenir ou limiter les émissions.

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 9

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	pâteux
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur pH	ne s'applique pas
Valeur pH [1%]	ne s'applique pas
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point éclair [°C]	116
Inflammabilité [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
Propriétés oxydantes	non déterminé
Pression de vapeur ou de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	non déterminé
Masse volumétrique [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [octanol/eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité de vapeur relative à l'air dans l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Température d'auto-ignition [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé

**9.2 Autre information**

Aucun renseignement disponible.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Voir SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Entreposer dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

**10.3 Possibilités de réactions dangereuses**

Réactions avec des agents oxydants.

**10.4 Conditions à éviter**

Forte chaleur.

Voir SECTION 7.2.

**10.5 Matériaux incompatibles**

Agent oxydant puissant.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 6 / 9

**SECTION 11 : Information toxicologique**

**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Plage [%]	Substance
1 - <5	2-Benzoate éthylhexyl, CAS : 5444-75-7
	LD50, cutané, Lapin : >5000 mg/kg bw.
	LD50, oral, Rat : >2000 mg/kg bw.
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	LD50, oral, Rat : >5000 mg/kg.

**Irritation ou dommage grave aux yeux** non déterminé

**Corrosion ou irritation de la peau** non déterminé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique** non déterminé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée** non déterminé

**Mutagénicité** Il n'existe aucune preuve d'effets mutagènes.

**Toxicité reproductive** Il n'existe aucune preuve d'effets toxiques sur la reproduction.

**Carcinogénicité** Il n'existe aucune preuve d'effets carcinogènes.

**Remarques générales**

Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.  
 Les données de toxicité concernant les ingrédients sont destinées aux professionnels du milieu médical, de la santé et sécurité en milieu de travail et aux toxicologues. Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournies par les fabricants de matières premières.

**SECTION 12 : Information écologique**

**12.1 Toxicité**

Produit
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : > 1 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna : > 1 mg/l.

Plage [%]	Substance
1 - <20	Peroxyde de dibenzoyle, CAS : 94-36-0
	LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss : 0,0602 mg/l (OECD 203).
	LC50, (96h), poisson : 1,7 à 2,4 mg/l (OECD 203).
	EC50, (48h), Daphnia magna : 2,91 mg/l (OECD 202).
	EC50, (48h), Daphnia magna : 0,11 mg/l (OECD 202).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata : 0,0711 mg/l (OECD 201).
	NOEC, (48h), Daphnia magna : 1,99 mg/l.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement en environnement** non déterminé  
**Compartiments**

**Comportement en station d'épuration** non déterminé

**Biodégradabilité** non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 9

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement disponible.

**12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB**

Selon toutes les sources d'informations disponibles, ne peut être classé respectivement PBT ou vPvB.

**12.6 Autre effets négatifs**

Aucune classification selon les analyses toxicologiques.  
Les données de toxicité concernant les ingrédients ont été fournis par les manufacturiers de matières premières.  
Ne pas jeter le produit dans l'environnement sans contrôle.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

<b>Produit</b>	Coordonner l'élimination du produit avec les autorités ou l'entrepreneur concerné, si nécessaire.
<b>Emballage contaminé</b>	Les emballages non contaminés peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés comme le produit qu'ils contiennent.
<b>RCRA Hazard Class (40CFR 261)</b>	Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Consultez vos autorités locales ou municipales.

**SECTION 14 : Transport**

**14.1 Le NIP (numéro UN)**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.2 Désignation UN pour le transport**

**Transport terrestre conformément à ADR/RID** AUCUNE MATIÈRE DANGEREUSE

**Navigation interne (ADN)** AUCUN PRODUIT DANGEREUX

**Transport maritime conformément à IMDG** NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

**Transport aérien conformément à l'IATA** NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

**Renseignements du DOT sur les expéditions sur route (49 CFR)** NON CLASSÉ COMME « PRODUIT DANGEREUX »

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.4 Groupe d'emballage**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN

**14.5 Précautions environnementales**

Voir SECTION 14.2 concernant la désignation d'envoi UN



**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 8 / 9

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Information pertinente SECTION 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL et du Code IBC**

ne s'applique pas

**SECTION 15 : Information réglementaire**

**Réglementation É.-U.**

**Réglementation nationale**

29 CFR 1910.1200, HCS 2012, ANSI-Z400.1-2010, OSHA-PEL, ACGIH-TLV, NTP, CIRC, SARA Title III, NFPA, TSCA, California - Prop. 65

- SARA, 302

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 311

Ce produit ne contient aucun ingrédient réglementé figurant sur cette liste.

- SARA, 313

Ce produit contient un ingrédient réglementé figurant sur cette liste.  
 (CAS : 94-36-0)

- Proposition 65 de la Californie

Aucun composant ne requiert d'étiquetage selon la California Proposition 65.

- TSCA

Toutes les substances chimiques dans ce produit sont incluses ou exemptes de la liste d'inventaire TSCA.

- FDA

ne s'applique pas

**American Conference of Governmental Industrial Hygienists - ACGIH**

A2 - Cancérogène présumé pour les humains  
 (CAS : 14808-60-7)

A4 : Non classifiable comme cancérogène pour l'humain.  
 (CAS : 94-36-0)

**Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)**

CIRC : oui - contient de la silice cristalline.

CIRC : Groupe 3 : Non classifiable comme cancérogène pour l'humain.  
 (CAS : 94-36-0)

**National Toxicology Program - NTP HAP-VOC**

Ce produit est nommé NTP - National Toxicology Program (contient de la silice cristalline).  
 0 %

**Réglementation sur les transports  
 Autres lois « Right to Know »**

Classification DOT, ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2013).

**SECTION 16 : Autres renseignements**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H372 Cause des dommages aux organes suite à une exposition prolongée ou répétitive.  
 H413 Peut causer des effets nocifs de longue durée à la vie aquatique.  
 H400 Très nocif à la vie aquatique.  
 H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
 H319 Cause une Irritation ou des dommages graves aux yeux.  
 H241 La chaleur peut provoquer un incendie ou une explosion.

**16.2 Évaluations**

**Évaluations HMIS**

<b>SANTÉ</b>	<b>2</b>
<b>FLAMMABILITÉ</b>	<b>2</b>
<b>RÉACTIVITÉ</b>	<b>1</b>
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>	<b>X</b>

2 - Risque modéré  
 2 - Risque modéré  
 1 - Risque léger  
 X - L'évaluation de la protection personnelle est fournie par l'utilisateur selon les conditions d'utilisation

**Évaluation NFPA**

<b>2</b>
<b>2</b> / <b>1</b>
-

HAUT, FLAMMABILITÉ : 2 - Risque modéré  
 GAUCHE, SANTÉ : 2 - Risque modéré DROITE, RÉACTIVITÉ : 1 - Risque léger  
 BAS, AVIS SPÉCIAL : -

**Fastenal**

**USA: Winona, MN 55987**

**Canada: 900 Wabanaki Drive, Kitchener, ON, NC2COB7**

Imprimé le 01.09.2015, Révisé le 25.02.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 9

**16.3 Abréviations and acronymes :**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists;  
AAR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par route;  
RIA = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses;  
AAN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure;  
CAS = Chemical Abstracts Service;  
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act;  
CFR = Code of Federal Regulations;  
CPR = Controlled Products Regulations;  
DMEL = Derived Minimum Effect Level;  
DNEL = Derived No Effect Level;  
DOT = Department of Transportation;  
EC50 = Median effective concentration;  
EPA = Environmental Protection Agency;  
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;  
IATA = Association du transport aérien international;  
Code IBC = Code international relatif à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;  
IC50 = concentration d'inhibition, 50 %;  
IMAG = Code maritime international des marchandises dangereuses;  
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer;  
IATA = Association du transport aérien international;  
TSCA = Toxic Substance Control Act;  
HMIS = Système d'identification des matières dangereuses;  
NFPA = National Fire Protection Association;  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health;  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration;  
LC50 = concentration létale, 50 %;  
LD50 = Dose létale moyenne, 50 %;  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention contre la pollution marine par les navires;  
PBT = Substance persistante, bioaccumulable et toxique;  
PNEC = (Predicted No-Effect Concentration) Concentration sans effet prévisible sur l'environnement;  
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques;  
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act;  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition - moyenne pondérée en fonction du temps;  
TLV@STEL = Valeur limite d'exposition - limite d'exposition de courte durée;  
COV = Composés organiques volatils;  
vPvB = Substance très persistante et très bioaccumulable;

**16.4 Autre information**

**Procédé de classification**

Peau sensible. 1 : H317 Peut causer une réaction allergique cutanée. (Méthode de calcul)  
Irritation aux yeux 2 : H319 Cause une Irritation grave aux yeux. (Méthode de calcul)

**Position modifiée**

SECTION 2, ajouté : R 51/53 : Nocifs aux organismes aquatiques, peut causer des effets négatifs à long terme dans un environnement aquatique.

SECTION 2, ajouté : Dangereux pour l'environnement

SECTION 6, ajouté : En cas de déversement dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines, veuillez en aviser immédiatement les autorités.

SECTION 11, ajouté : Les données toxicologiques complètes du produit ne sont pas disponibles.

SECTION 11, supprimé : Sensibilisation.

SECTION 11, supprimé : Effet irritant léger - ne requiert aucun étiquetage.

SECTION 16, ajouté : Méthode de calcul